

ASSURANCE DE HOCKEY JUSQU'À CONCURRENCE DE

Assurance responsabilité	10 000 000 \$ <i>par incident</i>
Assurance responsabilité des directeurs et des agents	5 000 000 \$ <i>Per Incident</i>
Responsabilité civile des locataires	5 000 000 \$
Erreurs et omissions	2 000 000 \$
Perte d'un membre	40 000 \$
Prestation en cas de mort accidentelle (en lien direct avec la participation à un match de hockey)	20 000 \$
Assurance globale de remboursement des frais médicaux 50 000 \$ Comprend :	
Médicaments sur ordonnance, infirmière autorisée, ambulance autorisée (en lien avec le hockey)	COMPRIS
Appareils auditifs, béquilles, attelles, plâtres, appareils orthopédiques, ceintures herniaires, attelles médicales (doivent être prescrites par un médecin autorisé)	COMPRIS
Transport adapté jusqu'à concurrence de 250 \$/jour	maximum 10 000 \$
Psychothérapie	5 000 \$
Membres artificiels	3 000 \$
Physiothérapeutes	750 \$
Chiropraticien	750 \$
Ostéopathie / Acupuncture	750 \$
Neuropsychologie	750 \$
Massage / Thérapie sportive (50 \$/Séance)	750 \$
Prestation en cas de fracture	500 \$
IRM privée	750 \$
Prestation de deuil – Accidentel	1 000 \$
Prestation de deuil – Non-accidentel	500 \$
Assurance dentaire pour les joueurs (protection faciale complète – aucun protège-dents requis)	2 000 \$
Assurance dentaire pour les joueurs (Demi-visière et protège-dents)	1 500 \$
Assurance dentaire pour gardien de but (masque approuvé par la CSA, protection faciale complète – aucun protège-dents requis)	2 000 \$
Assurance dentaire pour les arbitres (Demi-visière - aucun protège-dents requis)	2 000 \$

Les joueurs enregistrés avec carha hockey reconnaissent qu'il y a un risque de blessure en jouant au hockey. Toutes les prestations offertes en vertu de l'assurance de CARHA Hockey sont fournies par Everest et Markel Compagnie d'assurance du Canada et sont assujetties aux conditions actuelles de la politique d'assurance en vigueur pendant la période d'adhésion.